

GE_GERICHTE ATAS/1197/2020 vom 7. Dezember 2020

GE Cour de justice, 2020-12-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1197_2020

FR: GE_GERICHTE ATAS/1197/2020 du 7 décembre 2020

IT: GE_GERICHTE ATAS/1197/2020 del 7 dicembre 2020

Volltext

Siégeant : Valérie MONTANI, Présidente; Christine WEBER-FUX et Yda ARCE, Juges
assesseures

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/1504/2020 ATAS/1197/2020 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales
Arrêt du 7 décembre 2020 6ème Chambre En la cause CAISSE DE PRÉVOYANCE DE
L'ÉTAT DE GENÈVE (CPEG), sise boulevard de Saint-Georges 38, GENÈVE

demanderesse

contre Monsieur A_____, domicilié à MONTET (BROYE)

défendeur

A/1504/2020 - 2/2 - Vu en fait la demande en paiement formée le 28 mai 2020 par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (ci-après : la demanderesse) à l'encontre de Monsieur A_____ (ci- après : le défendeur), concluant à la condamnation du défendeur à lui verser la somme de CHF 63'219.90 à titre de prestations touchées indûment ; Vu le courrier du 25 novembre 2020 de la demanderesse indiquant à la chambre de céans qu'elle retirait sa demande, dès lors qu'elle avait récupéré sa créance de CHF 63'219.90 ; Attendu en droit que selon l'art. 89 al. 1 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA – E 5 10), le retrait du recours met fin à la procédure ; Que tel est également le cas pour une demande ; Qu'en l'espèce, la demanderesse ayant retiré sa demande le 25 novembre 2020, il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :

1. Prend acte du retrait de la demande . 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Julia BARRY

La présidente

Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée à la demanderesse par le greffe le

Ainsi qu'au défendeur par publication du dispositif dans la Feuille d'Avis Officielle.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.